

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION CONDITIONS GENERALES DE VENTES**

### **ARTICLE PREMIER - Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à l'ensemble des services proposés par IKINOA au public sur son site Internet [www.ikinoa.com](http://www.ikinoa.com)

IKINOA est joignable au numéro suivant : 0800 58 16 16 du lundi au vendredi inclus de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Ce site permet à des personnes désirant participer à des manifestations ou des compétitions sportives en France (métropolitaine, Corse et DOM-TOM) ainsi que dans la zone Euro de s'inscrire en ligne et de bénéficier d'une solution de covoiturage intégrée.

Elles régissent la relation contractuelle entre IKINOA et le participant au site.

Ces Conditions Générales d'Utilisation sont accessibles à tout moment sur ce site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

IKINOA et le participant conviennent que les courriers électroniques échangés entre eux prouvent valablement la teneur de leurs échanges et, le cas échéant, leurs engagements.

Il en est de même pour toutes les informations échangées entre eux par voie électronique.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par IKINOA constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

### **ARTICLE 2 – Ouverture d'un compte « participant » sur le site**

L'accès aux services proposés par IKINOA en qualité de participant est subordonné à l'ouverture d'un compte en cette qualité sur le site.

Le participant est une personne physique majeure ou mineure. Lors de l'ouverture du compte, il renseigne l'ensemble des champs mentionnés comme obligatoire dans le formulaire d'ouverture de compte.

Toute utilisation du site faite à l'aide d'un identifiant et du mot de passe correspondant est réputée jusqu'à preuve contraire avoir été faite par le participant lui-même.

IKINOA se réserve le droit de refuser l'ouverture d'un compte.

### **ARTICLE 3 – Participation à un événement**

L'inscription à un événement est gratuite ou payante selon le choix de l'organisateur.

Au moment de son inscription, le participant doit renseigner l'ensemble des champs mentionnés comme obligatoire et fournir les informations ou les justificatifs demandés par l'organisateur de l'événement.

### **ARTICLE 4 – Tarif - paiement**

Lorsque la participation à un événement est payante, le participant en règle le cout par carte bancaire ou par l'intermédiaire de PayPal. Les paiements par chèque bancaire ne sont pas admis.

IKINOA fournit une solution d'inscription en ligne avec paiement sécurisé.

(CREDIT AGRICOLE)

### **ARTICLE 5 – Clôture – suspension du compte**

Le participant peut à tout moment clôturer son compte. (RGPD) il doit le faire avec le formulaire présent en bas de la home page IKINOA.

IKINOA peut suspendre ou clôturer un compte en cas de non-respect par le participant

des présentes conditions générales.

La suspension est provisoire et le compte est réactivé lorsque le participant se conforme de nouveau à ses obligations. La clôture du compte est définitive.

La suspension où la clôture du compte est notifiée par courrier électronique au participant.

#### **ARTICLE 6 - Droit de rétractation**

Le participant qui règle des frais en ligne dispose d'un délai de rétractation de 14 jours (Loi HAMON de Juin 2014) à partir de la date de son paiement. L'exercice de ce droit de rétractation s'exerce en adressant un courrier électronique à [contact@ikinoa.com](mailto:contact@ikinoa.com).

L'exercice de ce droit de rétractation n'est plus possible lorsque le participant a pris part à l'événement ou lorsque la date de l'événement est dépassée.

Le délai de rétractation pour les produits achetés auprès de l'organisateur commence à courir à partir de la date de livraison du produit sur le lieu de l'événement. L'exercice de ce droit oblige le participant à restituer les produits en bon état dans l'emballage d'origine.

Les frais de retour sont à la charge du participant.

Si le participant se rétracte, IKINOA lui rembourse par virement les sommes réglées par l'intermédiaire du site dans un délai maximum de 30 jours.

#### **ARTICLE 7 : Covoiturage**

IKINOA permet à ses participants d'organiser un déplacement en covoiturage pour se rendre aux événements auxquels ils sont inscrits. Ce transport peut être payant selon le choix du conducteur.

En tant que conducteur, le participant doit être titulaire du permis de conduire, conduire de manière prudente et respecter code de la route, son véhicule doit être en bon état d'entretien et de marche, et il doit être assuré (Le participant doit vérifier auprès de son assureur que son contrat couvre le covoiturage).

En tant que passager, le participant doit respecter les règles établies par le conducteur et la propreté de son véhicule.

Le conducteur peut demander une participation financière aux frais de transport. Le montant de cette éventuelle participation est mentionné sur le site. Le règlement intervient directement entre le passager et le conducteur.

IKINOA ne peut être tenu responsable du paiement de la participation et du bon déroulement du voyage.

#### **ARTICLE 8 – Assurance des participants**

IKINOA conseille à chaque participant s'inscrivant à un événement (manifestation ou compétition sportive) de souscrire une assurance garantissant sa responsabilité civile et/ou les dommages qu'il pourrait subir soit directement auprès de l'organisateur s'il en propose une soit auprès de l'assureur de son choix.

#### **ARTICLE 9 – Couverture annulation**

Le participant peut souscrire, s'il le souhaite, à une couverture annulation payante auprès d'IKINOA pour être remboursé totalement de ses frais d'inscription (1) à l'événement mis à disposition par l'organisateur sur la plate-forme internet IKINOA.

Cette assurance annulation sera exerçable pour toutes raisons par le participant.

Pour pouvoir être remboursé, le participant devra faire parvenir par courriel et UNIQUEMENT, une demande de remboursement à cette adresse :

[contact@ikinoa.com](mailto:contact@ikinoa.com),

Aucune demande par d'autres moyens que ceux cités ci-dessus ne sera acceptée.

(1) Seuls les frais d'inscriptions pourront être remboursés. Les frais de dossiers, de SMS inhérents aux frais d'inscriptions restent à la charge du participant.

Le remboursement est de :

**- 100% des frais d'inscription sans justificatif, si la demande parvient à IKINOA au plus tard 48 heures avant la date de l'épreuve. ([contact@ikinoa.com](mailto:contact@ikinoa.com))**

Dans tous les cas, la date du courriel fera foi. [contact@ikinoa.com](mailto:contact@ikinoa.com)

IKINOA rembourse les sommes dues dans les 30 jours de la réception de la demande.

L'assurance annulation ne sera pas exerçable en cas d'annulation de l'épreuve pour cause de force majeure (guerre, catastrophe naturelle, tremblement de terre, cyclone, tempête, annulation pour cause d'attentat, mesure d'urgence, annulation préfectorale, annulation de la part de l'organisateur).

### **REGLE SPECIFIQUE CORONAVIRUS**

A partir du 13/03/2020 et pour cause du virus COVID-19, les remboursements n'interviendront que lorsque l'épreuve aura eu lieu.

La couverture annulation reste acquise au participant si l'épreuve est reporté à une autre date.

Si l'épreuve est annulée, IKINOA pourra réaliser le remboursement des coureurs des sommes disponibles non versé à l'organisateur, celui-ci devant se charger des remboursements des sommes qui lui ont été versées.

### Remboursement simple

L'organisateur ne pourra garder le montant de l'inscription en cas d'annulation par le participant dans le délai légal de 14 jours après sa commande conformément à la loi HAMON de Juin 2014 <http://droitfinances.com>.

[commentcamarche.net/faq/507-loi-hamon-vente-a-distance-etinternetretractation](http://commentcamarche.net/faq/507-loi-hamon-vente-a-distance-etinternetretractation).

IKINOA est tenu de rembourser dans le cadre de la loi HAMON à l'acheteur

(le participant) l'intégralité des sommes perçues pour son inscription.

### **ARTICLE 10 - Informatiques et Libertés**

Conformément à la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, ce site a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés enregistrée sous le numéro 1621051.

En application de l'article 40 de cette loi, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives vous concernant si elles sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante :

[contact@ikinoa.com](mailto:contact@ikinoa.com) ou sur le formulaire RGPD situé en bas de la homepage d'IKINOA.

Le droit d'accès et de rectification prévu à l'article 40 de la loi précitée s'exerce aussi par courrier à l'adresse : IKINOA, 15 AVENUE DES CHÂTELETS, PARC D'ACTIVITÉS DES CHÂTELETS, 22440 PLOUFRAGAN.

Les informations nominatives vous concernant sont intégrées dans notre fichier client.

Ces informations ne sont pas diffusées à des tiers sauf :

1 - dans le cadre du traitement de vos inscriptions ou commandes de produits dérivés : certaines données vous concernant sont communiquées à nos partenaires (Crédit Agricole, La Poste ou transporteur, organisateur de l'évènement)

2 - Ces données personnelles pourront être divulguées en application d'une Loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementée ou judiciaire compétente. IKINOA et ses partenaires pourront vous prospector en utilisant les informations collectées. Vous avez la possibilité de vous opposer à cette prospection.

#### **ARTICLE 11 - Propriété intellectuelle**

Le contenu du site est la propriété d'IKINOA et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

#### **ARTICLE 12 - Droit applicable - Langue**

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français.

Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 13 - Information précontractuelle - Acceptation du participant**

Le participant reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés à l'article L 121-19 du Code de la consommation.

#### **ARTICLE 14 - Tarifs**

L'utilisation d'IKINOA est gratuite pour les organisateurs, une commission sera prélevée sur les inscriptions payantes. Cette commission est 0,35€+ 4% du montant de l'inscription. Le coût pour l'option SMS est de 1 €. Le coût pour la couverture annulation est de 20% du montant de la commande.

#### **ARTICLE 15- RESTITUTION des droits d'inscriptions aux organisateurs**

Le montant des inscriptions est disponible sur simple demande par l'organisateur et autant de fois qu'il le souhaite (hors délai de la loi HAMON des 14 Jours (loi HAMON de Juin 2014) même pendant la période d'inscription, le solde est versé sur le compte de l'organisateur au plus tard dans les 7 jours qui suit son événement.

#### **ARTICLE 16 : DUREE DU CONTRAT**

Le contrat commence le jour de la mise en ligne d'une épreuve, la fin du contrat n'est pas connue car des informations sont visibles sans limite dans le temps (Résultats/Fichiers participants). L'engagement entre les 2 parties (l'organisateur et IKINOA) est validé par la mise en ligne des coordonnées bancaires de l'association lors de la création de l'événement.

## **ARTICLE 17 : CASHBACK IKINOA SPORT**

IKINOA propose une solution de cash back (Remise). Cette solution permet au participant d'obtenir une réduction sur son inscription en échange de la visite sur le lien qui est communiqué par l'annonceur. Cette récompense est minimum de 0,50 €. Une récompense de 1,50 € minimum pourra être obtenue en échange de la communication des informations personnelles du participant à l'annonceur.

L'annonceur se verra mettre à disposition une solution de suivi de son annonce et pourra à tout moment stopper son annonce et se faire rembourser du montant restant disponible. Des frais de gestion de 20 % du montant investi par l'annonceur sont pris au moment du paiement de l'annonce.

Aucune annonce ne peut être mise en ligne sans le paiement.

L'organisateur dans son back office « mes récompenses » voit le montant des récompenses qu'il a obtenu des annonceurs.

Ploufragan le 13/03/2020